

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 juillet 2020

Date de convocation et d'affichage : 17 juillet 2020

### DL-20200723-009

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Annie GRIMAUD		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint		X	Sébastien LAFORET		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Marion MÉLIS, 8 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	x				

Élus absents	Donne pouvoir à
Florence SAUBATTE	Tanguy NAZARET
Annie GRIMAUD	Hervé GINET
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Sébastien LAFORET	Pascal GIMENEZ
Margaux CHAROUSSET	
Jean-Marc BODET	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	79,3%	29	23	27



## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### Création de la commission municipale permanente « sport, jeunesse et vie associative »

Jean-Pierre GAITET, Maire, donne lecture des dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création et au fonctionnement des commissions municipales.

Il propose à l'Assemblée de créer une commission municipale permanente intitulée « sport, jeunesse et vie associative ».

Cette commission sera chargée d'émettre un avis et de préparer les dossiers devant être soumis au Conseil Municipal et entrant dans le cadre de ses domaines de compétence.

Il rappelle qu'en application de l'article L.2121-22 du CGCT, la composition de cette commission devra respecter le principe de la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus.

Il invite l'Assemblée à en désigner les membres qu'elle propose de fixer au nombre de huit.

Une liste s'est portée candidate :

- Lydie DI RIENZO - NADVORNY
- Anne-Christine DUBOST
- Tanguy NAZARET
- Margaux CHAROUSSET
- Annie GRIMAUD
- Sébastien LAFORET
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patricia DRAI

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à élire les membres de la commission « sport, jeunesse et vie associative ».

### **Le Conseil Municipal, après avoir voté :**

FIXE à huit le nombre des membres de cette commission,

PROCLAME élus membres de la commission municipale permanente « sport, jeunesse et vie associative » les conseillers municipaux suivants :

- Lydie DI RIENZO - NADVORNY
- Anne-Christine DUBOST
- Tanguy NAZARET
- Margaux CHAROUSSET
- Annie GRIMAUD
- Sébastien LAFORET
- Marie-Chantal JOLIVET
- Patricia DRAI

CONSTATE que la composition de cette liste respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT  
CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 23 juillet 2020

Je certifie que le présent acte a été  
publié ou notifié selon les règlements  
en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

